

MINISTRE
DE
L'EDUCATION NATIONALE.

DEUXIÈME

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

ARRÊTÉ.

Secrétaire d'Etat à
LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE.

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

~~Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites d'~~ Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris en application de la loi du 11 juillet 1942,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrite sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général la "maison Peytaver" (façades, élévations et toitures) au Bleynard (Lozère) comprenant les parcelles cadastrales n° 16 à 19 - 22 -24 -1003 section D, appartenant à :

commune du Bleynard	16
BBISSON Pierre née Marie Mélanie (les héritiers de) au Bleynard	17
MEDARD Henri Jean Justin, époux St-Jean, du Bleynard	1003
MEYRUEIS Victor Paulin Mme, née Peytavin Marie Augustin, au Bleynard	18-19
SICARD Paul, époux Boisserolles au Bleynard	22-24

ART. 2.

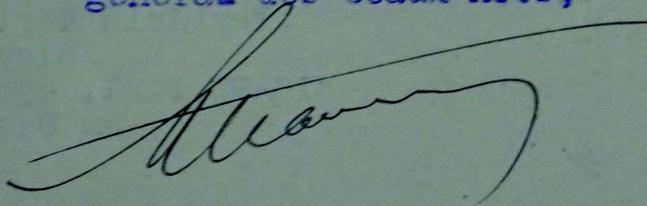
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune du Bleynard, et aux propriétaires intéressés.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

5 FEV 1963

Par déléation,
le Conseiller d'Etat, Secrétaire
général des Beaux-Arts,



MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE

—
(DIRECTION DU PATRIMOINE)
—

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

(ARRÊTÉE AU 1^{er} AVRIL 1983)
—

Bleymard (Le). —

— Maison Peytaver (façades, élévations et toitures) comprenant les parcelles n^{os} 16 à 19, 22, 24, 1003, section D du cadastre (*S. Ins.* : 5 février 1943).

LE BLEYMARD

Maison PEYTAVER - Site inscrit 5 février 1943

La maison Peytaver fait partie intégrante du bourg du BLEYMARD. Le site se résume à l'édifice lui-même avec ses abords immédiats.

C'est une maison à l'architecture rurale remarquable. Elle se compose de deux corps de bâtiments reliés entre eux par une tour carrée par où l'on pénètre à l'intérieur. La toiture a conservé sa lauze traditionnelle ainsi que la majeure partie de ses cheminées d'époque à mitrons couverts de lauze, sauf deux de chaque côté qui sont neuves.

La tour est sans nul doute l'élément le plus intéressant de l'édifice. L'entrée possède un porche voûté. Au niveau du premier étage une fenêtre d'angle à meneaux est restée quasiment intacte. Au deuxième étage la fenêtre est beaucoup plus modeste. Elle est surmontée au troisième niveau par trois oeil-de-boeuf dont un se trouve à l'angle comme la porte et la fenêtre à meneaux. Le toit de la tour possède quatre pentes qui reposent sur des consoles en bois sculpté.

Le corps de bâtiment qui sert pour l'habitation ne possède sur une façade enduite que trois fenêtres -une à chaque niveau- plus deux petites chatières. Le toit comporte une petite lucarne et des cheminées dont une sur le faîtage.

L'autre corps du bâtiment à pierres apparentes possède des ouvertures plus vastes dont une porte à claveau en granit massif.

L'ensemble de l'édifice est un très bon exemple d'architecture vernaculaire. Seule une console pour les fils électriques vient déprécier l'environnement. La maison elle-même devrait subir un ravalement indispensable à son maintien.